



Réparer le tissu social, retrouver la culture du dialogue

COHÉSION SOCIALE : 300 AMENDEMENTS ADOPTÉS

Comme l'a souligné en clôture de la discussion la rapporteure Françoise de Panafieu, "l'importance et la grande variété des sujets traités par le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale justifiaient qu'y soient consacrés tant de séances, qui se sont déroulées, je tiens à le souligner, dans un état d'esprit constructif, sur tous les bancs." De fait, **les députés ont substantiellement enrichi le texte initial grâce à 300 amendements émanant de la majorité comme de l'opposition**, faisant ainsi

passer le texte de 66 à 153 articles. Cet apport avait été rendu possible par l'intensité du travail effectué en amont, en commission des affaires culturelles grâce à de multiples auditions et l'adoption d'une série d'amendements parmi lesquels l'instauration d'une procédure contradictoire en cas de suspension des allocations chômage ou encore, à l'initiative de Janine Jambu, la définition de protocoles de prévention de la résiliation du bail en cas de non-paiement de loyers et de charges dans le secteur locatif privé.



Contre le chômage, la "flexisécurité"

Document

Pour échanger sur place avec les acteurs de terrain et mieux comprendre tous les aspects d'une "flexisécurité" du travail qui profite à la fois aux travailleurs et aux entreprises, le Président Pierre Méhaignerie s'est rendu à Copenhague avec trois autres membres de la mission d'information sur le marché de l'emploi au Danemark qui a rendu son rapport le 9 novembre.



▲ Janine Jambu, auteur d'une proposition de loi portant création d'un service public national et décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement



▲ Hélène Mignon et Patrick Roy, orateurs lors de la discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale

DISPOSITIFS INNOVANTS CONTRE LA PRÉCARITÉ

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale traite tout à la fois du chômage, du manque de logements et de l'inégalité des chances, avec comme ambition, selon les mots du Président Jean-Michel Dubernard, de **"substituer une logique de contrat social à la logique de l'assurance, c'est-à-dire de favoriser la participation aux échanges de la vie économique et sociale"**. Riche de nombreux dispositifs innovants, comme l'ouverture de 300

maisons de l'emploi, la création d'un million de contrats d'avenir destinés à aider les allocataires de minima sociaux à retrouver un emploi par la formation et le travail, la réalisation sur cinq ans de 500 000 logements sociaux, ou encore la création de 750 équipes de réussite éducative, le texte prévoit la présentation chaque année d'un bilan d'étape détaillé, préalable au vote par le Parlement des crédits réalloués à chacun des programmes.



▲ Jean-Paul Anciaux, rapporteur du projet de loi relatif à la formation professionnelle et Patrick Baudoin, membre de la commission des affaires sociales

ENTREPRISES : LA CULTURE DU DIALOGUE ET DE LA FORMATION

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social a été présentée par son rapporteur Jean-Paul Anciaux comme "l'illustration de la volonté de créer chez les employeurs comme chez les salariés de nouveaux réflexes les conduisant naturellement à la formation et au dialogue". Salué sur tous les bancs de

l'hémicycle, **le premier volet du texte consacre l'importance de la formation professionnelle en instituant un droit individuel à la formation à raison de 20 heures par an**, cumulable sur 6 ans et en partie transférable pour les personnes en CDI. Le second volet de la loi réforme le droit de la négociation collective en accroissant sensiblement

le rôle des partenaires sociaux et en affirmant l'autonomie des niveaux de négociation : si l'accord de branche reste impératif pour la fixation des minima salariaux, les grilles de classification et la mutualisation des financements sociaux, dans les autres cas un accord d'entreprise peut désormais y déroger.

DÉSINDUSTRIALISATION : POUR UN ÉTAT STRATÈGE

En conclusion de son rapport d'information du 24 mai sur la désindustrialisation du territoire, fait au nom de la délégation à l'aménagement du territoire, Max Roustan a rappelé qu' "il n'existe pas de déterminisme en matière économique et notre pays dispose d'un savoir-faire technique, d'expérience dans la gestion et de capacités d'innovation qui ne demandent qu'à être mieux exploités." Il importe donc que l'État se fasse stratège pour organiser et favoriser la création permanente de richesses, d'entreprises et d'emplois.

NOUVEAU

POINTS FORTS

- > Encadrement de la résiliation du bail.
- > 500 000 nouveaux logements sociaux en 5 ans.
- > Institution d'un droit individuel à la formation.